

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

Tiers-lieu culturel : La consultation comportait 5 lots : lot 1 Démolitions – Gros œuvre ; lot 6 Plâtrerie ; lot 6Bis Peinture ; lot 8 Électricité ; lot 9 Chauffage – Ventilation – PBS. Une phase de négociation avait été engagée pour le lot 2 Charpente bois, le lot 3 Couverture tuiles et le lot 5 Menuiseries extérieures et intérieures bois.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, le CM décide à l'unanimité :

- décide d'attribuer le Lot 6Bis Peinture : SAS ETS BREL pour un montant de 20 698.35 € HT soit 24 838.02 € TTC.
- décide de déclarer les lots 1 Démolitions – Gros œuvre ; lot 2 Charpente bois ; lot 3 Couverture tuiles ; lot 5 Menuiseries extérieures et intérieures bois ; lot 6 Plâtrerie ; lot 8 Électricité ; lot 9 Chauffage – Ventilation – PBS infructueux ;
- autorise le Maire à passer des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour ces lots.

Les lots seront attribués lors de la séance du 01.09.2022.

Vente de terrain à Campagnac : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudrait modifier certaines conditions de la délibération n°52/2021 concernant la vente de terrains à la SCI CAR à Campagnac ; après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal : autorise la vente de la parcelle cadastrée Section B n°197 d'une surface de 9 765 m<sup>2</sup> à la SCI CAR représentée par Monsieur Pascal MARSAUCHE, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur ; autorise la vente de la parcelle cadastrée Section B n°181 d'une surface de 2 670 m<sup>2</sup> à Madame Isabelle TRICART épouse MARSAUCHE, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Subvention exceptionnelle aux communes sinistrées de Dordogne : Le Maire expose que, dans la nuit du lundi 20 juin 2022, la région du Ribérais a subi de très violents orages ayant entraîné pour l'ensemble des populations y résidant de lourds dégâts matériels. L'Union des Maires de la Dordogne a mis en place un fonds de solidarité au bénéfice des communes impactées. Le Maire propose donc que la commune de Carsac-Aillac participe à cette démarche et verse une subvention exceptionnelle à ce fonds de solidarité. Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) sur le compte bancaire ouvert par l'UDM 24.

### Point sur les dossiers en cours et compte-rendu des commissions

- Pôle ophtalmologique : RV avec un cabinet le 28.06.2022 qui est encourageant ; également présentation d'un couple d'ophtalmologues début août par le cabinet de recrutement Médinopia.
- Pont de Groléjac : réunion publique le 13.07.2022 ; les élus des 2 communes de Groléjac et Carsac-Aillac se sont prononcés contre la fermeture de la piste cyclable, plutôt mise en place de parkings de covoiturage ; le pont de Groléjac devrait être fermé de janvier à septembre 2023, les travaux sont estimés à 10 millions € HT.
- PLUi : une réunion eu lieu pour la présentation des nouveaux zonages du PLUi ; les plans détaillés par commune seront élaborés à partir de l'automne 2022.
- CCPF : lancement de la consultation pour l'aménagement d'une antenne de l'Office de Tourisme et d'une section BTS de la MFR à Salignac.
- Prochain CA EHPAD le 28.07.2022
- Salon des Arts du feu : seulement 4 dossiers de candidature à ce jour.
- Projet des Arcades : la consultation pour les travaux est en cours, le plan de financement n'est pas totalement bouclé ; les travaux de désamiantage devraient débuter en 11.2022.

### Questions diverses

- Le CM donne son accord pour mettre à disposition à l'accueil de la Mairie la pétition du Comité de Défense de l'Hopital pour le service des Urgences de Sarlat ; le même comité remercie également la commune pour le versement d'une subvention de 150 €.
- Le Maire informe qu'il a été appelé sur un accident à Malevergne et qu'il va renouveler la demande au Département de la Dordogne pour la réalisation des travaux de sécurisation de ce carrefour qui est très dangereux et pour lesquels la commune a prévu des emplacements réservés pour le compte du Département et qu'elle a procédé à l'acquisition des terrains nécessaires au raccordement côté communal.
- Rappel de la prochaine séance du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 18h30.

La séance est levée à 19h30

A Carsac-Aillac, 28 juillet 2022